

Règlement **WOMEN CYCLING SERIES**

1 EPREUVES COMPTANT POUR LA WOMEN CYCLING SERIES

Le Women Cycling Series est une série d'épreuves sur route inscrites au calendrier national qui se déroulent en Belgique et aux Pays-Bas et qui sont uniquement réservées aux femmes élites auprès d'un club (PAS de coureuses faisant partie d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI)

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie des Women Cycling Series 2027 :

01/03/2027	BRUSSEL-OPWIJK (BEL)
TBC	VRESSE-SUR-SEMOIS (BEL)
31/08/2027	ERWETEGEM (BEL)
26/09/2027	BERCHEM CLASSIC (BEL)
TBC	HELECINE (BEL)
TBC	Epreuves de Pays-Bas

La distance de chaque "Women Cycling Series" ne dépassera pas les 100 à 110 km. Les courses ne commencent pas avant 12h00 et la réunion des chefs d'équipe a lieu 2 heures avant le départ de la course.

2 PARTICIPATION

2.1 Candidatures et conditions générales

- Nombre maximum de participants: 150 coureurs, soit 25 équipes de maximum 6 ou minimum 4 coureurs.
- Le plateau de participation **fixe** pour les "Women Cycling Series" est composé comme suit:
 - Les équipes Belges retenues
 - Les équipes des Pays-Bas retenues
- Les femmes qui ne sont pas en possession d'une licence au nom d'un club qui participe aux Women's Cycling Series, ne peuvent pas s'aligner pour tel club.
- Les femmes appartenant à des équipes WorldTour et UCI continentales femmes ne peuvent pas participer.
- Les filles juniors peuvent participer sous certaines conditions (cfr. Spécificités belges et néerlandaises)

2.2 Wildcards

Pas de wildcards. Si le nombre d'équipes définitivement inscrites n'atteint pas le maximum de 25, l'organisateur peut attribuer des wildcards jusqu'à un maximum de 25 équipes.

2.3 Coureurs étrangers

Les clubs belges qui participent aux Women Cycling Series peuvent aligner maximum 3 licenciés non belges (pas de licence de Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen ou de la FCWB) par manche des Women Cycling Series.

Règlement **WOMEN CYCLING SERIES**

3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, à travers le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, code UCI (= contrôle de l'âge) et les UCI-ID des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes envoient à l'organisateur en ligne le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour comprenant les noms, codes UCI et UCI ID des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

Les équipes retenues s'engagent à participer à toutes les épreuves des Women Cycling Series. En cas de forfait, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum de € 125,-, qui servira de dédommagement à l'organisateur.

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

- Lors de la réunion des chefs d'équipes, l'ordre de départ des voitures d'équipes sera déterminé par tirage au sort comme suit:
 - lors de la première épreuve:
 1. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090.
 2. Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui n'ont pas confirmé leurs coureurs dans les délais prévus ;
 3. Les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.
 - lors des autres épreuves:
 1. un premier tirage au sort pour Les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090. Lors de ce tirage au sort, les équipes entrant en ligne de compte pour le classement interclubs des "Women Cycling Series" seront placées entre elles dans l'ordre décroissant des points du classement interclubs actualisé des "Women Cycling Series".
 2. un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes wild card qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes et qui ont confirmé leurs coureurs dans les délais prévus à l'article 1.2.090.
 3. un troisième tirage au sort pour les voitures des équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes et qui n'ont pas confirmé leurs coureurs dans les délais prévus ;
 4. un quatrième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des DS.

Règlement **WOMEN CYCLING SERIES**

5 **CLASSEMENTS**

- Au moins 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.
- Tous les coureurs femmes ayant le droit de participer entrent en ligne de compte pour les classements des Women Cycling Series.
- Chaque résultat d'une épreuve est lié à un barème aux points doté de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque "Women Cycling Series" d'après le barème ci-après: 1^{er} coureur 30 ; ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point. Lors d'une épreuve par étapes, ce barème s'applique uniquement au classement final individuel général.
- Les classements par clubs sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs qui ont parcouru la distance totale de l'épreuve, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.
- Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

5.1 **Classement par points (final) pour les équipes**

- Pour définir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps des 3 premiers coureurs de chaque équipe sont additionnés. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Pour définir le classement général par équipes, les points remportés par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
- Les équipes ex aequo dans le classement général des Women Cycling Series seront classées selon la meilleure place de l'équipe dans la dernière épreuve.

5.2 **Classement individuel aux points (final)**

- Le classement individuel aux points (final) des Women Cycling Series sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Women Cycling Series. Si une épreuve par étapes fait partie de la compétition, un classement général des points sera établi sur l'épreuve par étapes, qui comptera pour le classement individuel (final) par points.
- Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel aux points (final) des Women Cycling Series seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.
- Classement général final individuel; des prix en espèces seront attribués selon le classement final individuel des "Women Cycling Series". Le barème (1500 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
400€	275€	175€	150€	125€	100€	100€	75€	50€	50€

- Au leader du classement général individuel des épreuves sera remis un maillot jaune de leader.

Règlement **WOMEN CYCLING SERIES**

5.3 **Classement général des Jeunes (réservé aux femmes U23/juniors)**

- Au meilleur jeune dans le classement aux points individuel sera remis un maillot de leader blanc du « Meilleur jeune ». Seules les femmes nées en 2005 ou ultérieure sont éligibles.
- Classement individuel final des Jeunes; des prix en espèces seront attribués selon le classement individuel final des jeunes des “Women Cycling Series”. Le barème (175 € ou barème des prix en fonction du nombre d’épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3
100€	50€	25€

5.4 **Classement des sprints**

- Le classement individuel des sprints est comptabilisé par l’addition des points liés aux résultats des sprints intermédiaires dans chaque épreuve des “Women Cycling Series”
- 3 sprints sont prévus dans les épreuves en ligne (par étape dans une épreuve par étapes) susmentionnées et les points suivants sont attribués : 5, 3 et 1 points aux 3 premiers coureurs dans le résultat. (Pour une épreuve par étapes, uniquement sur la base du classement général des points individuels (15, 9 et 3 points))
- Au leader du classement individuel des sprints sera remis un maillot vert de leader.
- En cas d’égalité aux points, il sera tenu compte du résultat du dernier sprint dans lequel les coureurs concernés ont remporté des points.
- Classement individuel des sprints; des prix en espèces seront attribués selon le classement individuel des sprints des “Women Cycling Series”. Le barème (175 € ou barème des prix en fonction du nombre d’épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3
100€	50€	25€

5.5 **Ordre des maillots de leader**

Les coureurs qui mènent dans les classements susmentionnés sont obligés de porter ce maillot dans la prochaine épreuve des “Women Cycling Series”. Sur ces maillots de leader sera prévu un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l’article 1.3.053 des règlements sportifs.

Dans l’éventualité qu’un coureur mène dans plusieurs classements, ce sera le deuxième dans le classement concerné qui portera le maillot de leader, si le numéro 2 n’est pas présent, le maillot ne sera pas porté. L’ordre de préférence des maillots est :

- Classement général individuel (maillot jaune)
- Classement général des Jeunes (maillot blanc)
- Classement général des Sprints (maillot vert)

Si le leader d’un des classements mentionnés ci-dessus ne participe pas, le maillot de leader n’est pas porté.

Règlement **WOMEN CYCLING SERIES**

Pour entrer en ligne de compte pour le classement final, chaque coureur est obligé de participer à la dernière épreuve (10/10 Hélécine), sauf en cas de raison acceptable (maladie, blessure), étayée par les attestations médicales afférentes, sinon il(s) perd(ent) la victoire finale et est/sont dégradé(s) d'office d'une place que celle auquel il(s) aurai(en)t droit.

6 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE APRES L'ÉPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire aux leaders du classement général individuel, du classement jeunes et du classement sprint de la « Women Cycling Series ». Les coureurs doivent se présenter sur le podium dès que possible après l'arrivée, au plus tard 15 minutes après.

7 DIFFÉRENDS, CONTESTATIONS OU CAS IMPREVUS

Tous les différends, contestations ou cas imprévus concernant l'organisation et le système des points des "Women Cycling Series" appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route belge et hollandaise. Les décisions afférentes prises par la Commission Route belge et hollandaise sont irrévocables et sans possibilité d'appel.

8 PRIX

Les prix en espèces des épreuves sont fixés selon le barème applicable. 600 euro prix individuels du jour.

1	90,00 €	11	15,00 €	21	10,00 €
2	75,00 €	12	15,00 €	22	10,00 €
3	60,00 €	13	15,00 €	23	10,00 €
4	45,00 €	14	15,00 €	24	10,00 €
5	35,00 €	15	15,00 €	25	10,00 €
6	30,00 €	16	10,00 €		
7	25,00 €	17	10,00 €		
8	25,00 €	18	10,00 €		
9	20,00 €	19	10,00 €		
10	20,00 €	20	10,00 €		

L'organisateur paie le montant des prix en espèces dans les 14 jours après l'épreuve par virement aux équipes. Les données bancaires seront pour ce faire mises à disposition par Belgian Cycling et la KNWU.

9 GRÈVE / ANNULATION DES ÉPREUVES

Si, pour quelque raison que ce soit, les courses doivent être interrompues après le départ, les coordinateurs de la KNWU et de Belgian Cycling décideront d'un commun accord (après consultation du jury) si et comment les points seront attribués pour les différents classements.